



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

REF 40L SI

DATE : 20.12.2019

1. Identification de la substance / du mélange et de la Société

- 1.1- Identificateur de produit** Absorbant végétal ignifugé F800001/ 2 / 10/ 7/ 8/ 14/ 18
- 1.2-Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées** Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation:
Particules de bois de résineux déshydratées (98%), ignifugées et colorées.
Absorbant
Conditionnement en sac , vrac ou chaussette tube.
- 1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** ETS ALAIN COMPAS
74 RUE VERNUILLET – BP12
51871 REIMS CEDEX
- 1.4-Numéro d'appel** 03.26.84.20.85

2. Identification des dangers

- 2.1- Classification de la substance ou du mélange** Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2- Eléments d'étiquetage**
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
 - Pictogrammes de danger : néant
 - Mention d'avertissement : néant
 - Mentions de danger : néant
 - 2.3 Autres dangers :
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB :
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

3. Composition / informations sur les composants

3.2 – Caractérisation chimique : mélange

Description:

Fibres végétales déshydratées (98%)

Composants dangereux: néant

Autres composants n'apportant pas de danger:	
CAS: 7722-76-1 EINECS: 231-764-5	dihydrogénéorthophosphate d'ammonium
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2 RTECS: NO 7400000	Cl. Red Ferric oxide101

- SVHC Aucun
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

1

74 Rue Vernouillet –CS30050- 51721 REIMS CEDEX
☎ : 03.26.85.20.84 – 📠 : 03.26.85.66.40- Email : info@compas-alain.fr

Société Anonyme au capital de 150000 €
RCS Reims B 331 395 814 – SIRET 331 395 814 00022

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale. Rincer la bouche

4.2-Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3-Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou incendie. Peut être dégagé en cas d'incendie : Monoxyde de carbone (CO)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

-Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.
-Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.

6.2-Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique

6.4- Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation de poussière.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- Stockage :
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Utiliser des emballages en polyoléfine.
 - Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au sec.
- 7.3 Utilisations finales particulières** Pas d'autres informations importantes disponibles

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
1309-37-1 Cl. Red Ferric oxide101 ($\leq 1\%$)	
VME	Valeur à long terme: 5 mg/m ³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

·8.2 Contrôles de l'exposition :

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible et de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. · Protection des mains: Pas nécessaire.

Matériau des gants : Sans objet

Protection des yeux: Pas nécessaire

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme

Granulés

Couleur

Beige

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Non déterminé

Valeur du PH à 20°C	5
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non applicable
Inflammabilité	Non déterminé
Température d'auto inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non déterminé
Température d'auto inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Limite d'explosion	
Inférieure	Non déterminé
Supérieure	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité à 20° C	
Densité relative	0.1624g/cm3
Densité de vapeur	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non applicable
Solubilité dans /miscibilité avec l'eau	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Viscosité	
Dynamique	Non applicable
Cinématique	Non applicable
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique	Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles
10.5 Matières incompatibles	Pas d'autres informations importantes disponibles
10.6 Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagenicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Danger par aspiration

classification ne sont pas remplis
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité	Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles
	Autres indications écologiques : · Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable
12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets	Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères. · Emballages non nettoyés · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. *
---	--

14.

14.1 Numéro ONU	néant
ADR-ADN-IMDG-IATA	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	néant
ADR-ADN-IMDG-IATA	
14.3 Classe(s) de danger au transport	néant
ICAO / IATA	
RID	
ARD	
IMDG	
14.4 Groupe d'emballage	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

15. Informations réglementaires

5

74 Rue Vernouillet – CS30050- 51721 REIMS CEDEX
☎ : 03.26.85.20.84 – 📠 : 03.26.85.66.40- Email : info@compas-alain.fr

Société Anonyme au capital de 150000 €
RCS Reims B 331 395 814 – SIRET 331 395 814 00022

**15.1 Réglementations / législation
particulières à la substance ou au mélange en
matière de sécurité, de santé et d'environnement**
15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris
- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

16. Autres Informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie

quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Dénégations des garanties explicites ou implicites

En dépit de toute l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation.

Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité du produit.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les Ets Alain Compas à l'adresse sus mentionnée.

* les absorbants contaminés par des produits polluants peuvent présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés. Ils doivent être manipulés et stockés avec les mêmes précautions. Leur collecte, leur étiquetage et leur élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination et que « Les qualités d'usage et écologiques du produit ne présument en rien des responsabilités contractuelles dans le cadre d'un service et notamment en ce qui concerne le détenteur de l'absorbant contaminé »

Il est recommandé à l'utilisateur de se rapprocher des organismes compétents (DRIRE) pour le conseiller sur l'élimination des absorbants usagés. De plus une liste actualisée des installations d'élimination des déchets industriels est tenue à disposition dans les délégations régionales de l'ADEME.

- Les voies d'élimination biologiques doivent être privilégiées quand la nature et la concentration de l'absorbant le permettent.

Pouvoir calorifique inférieur PCI (selon la norme NFM03-005 Combustibles solides – Détermination du pouvoir calorifique et calcul du pouvoir inférieur) et PCE quand ils sont connus